

Philippe Mesnard. Séminaire annuel

## **La place du témoin et ses marges**

**14 novembre 2018 de 18.30 à 20.30**

Deuxième séance : **Le discours mémoriel, ses limites**

Adresse : Salle Germaine Tillion, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), 25 rue de la Montagne Sainte Geneviève, 75005 Paris

Inscription obligatoire : [https://form.jotformeu.com/CIPhFormulaires/sem\\_mesnard\\_s1\\_2018-19](https://form.jotformeu.com/CIPhFormulaires/sem_mesnard_s1_2018-19)

Après s'être interrogé sur les lieux communs du discours *de* la mémoire, nous en venons au discours mémoriel en tant que tel et à ses modèles. Pourquoi le discours mémoriel a-t-il pris le dessus sur le récit ? Étend-il ses limites sur le visuel (les représentations, les images) ? À quelles conditions une critique est-elle encore possible ?

Après ces deux séances sur des enjeux mémoriels très contemporains, la troisième séance (le 12 décembre) accueillera Frédéric Nef (EHESS) pour une mise en perspective partant de l'Antiquité des figures des « Confesseurs, martyres et héros »

**Les prochaines séances auront lieu les 12 DECEMBRE 2018 ET 16 JANVIER 2019 DE 18.30 À 20.30. Le séminaire se poursuivra au second semestre**

En collaboration avec le CELIS UCA Clermont-Ferrand & la revue *Mémoires en jeu*  
[www.memoires-en-jeu.com](http://www.memoires-en-jeu.com)



### **J'attire votre attention sur la nouvelle procédure d'inscription :**

Une inscription préalable est nécessaire pour chaque séance de séminaire. Les inscriptions sont ouvertes dès maintenant et sont closes le jour de la séance concernée à 10h selon les modalités suivantes :

- de préférence sur le site du collègue, via

[https://form.jotformeu.com/CIPhFormulaires/sem\\_mesnard\\_s1\\_2018-19](https://form.jotformeu.com/CIPhFormulaires/sem_mesnard_s1_2018-19)

- par téléphone au 01 44 41 46 82 uniquement (laisser un message sur le répondeur en épelant vos nom, prénom et en précisant vos coordonnées téléphoniques, ainsi que le nom du responsable et la date de l'activité).

Toute personne non inscrite selon ces modalités se verra refuser l'accès aux salles où se déroulent les séminaires. Une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour uniquement) vous sera demandée à l'entrée pour vérification.